

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 3 avril 2017, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #3 : Madame Solange Tremblay;
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron;
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de madame Danielle Marcoux, mairesse. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Avant de débiter la séance, madame Danielle Marcoux, mairesse, souhaite la bienvenue aux élèves du conseil jeunes de l'école Ste-Marie de Sayabec présent pour la séance de ce soir. Elle procède aussi à la remise de diplômes aux jeunes soulignant leur participation à la vie démocratique scolaire.

Résolution 2017-04-123

Ordre du jour

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 3 avril 2017 Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Accueil du Conseil jeunes et son maire;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et adoption des procès-verbaux de mars 2017;
5. Comptes à accepter – Mars 2017;
6. Dépôt de documents :
 1. MDDELCC – Déclaration des prélèvements d'eau 2016;

2. Entente Comité Culture et Concertation – Monsieur Pierre-Jacques Jean;
 3. CNESST – Déclaration annuelle en matière d'équité salariale;
 4. Association du cancer Est-du-Québec – Sincères remerciements;
 5. MMQ – Ristourne;
 6. Tournoi de golf Sébastien Caron;
 7. Ministres des Finances – Accusé réception;
 8. Programme de récupération hors-foyer – Aires publiques municipales;
 9. Plan d'action en gestion des matières résiduelles 2017;
 10. Mutuelle FQM prévention;
 11. Prix Hommage bénévolat-Québec 2017;
 12. Synthèse des résultats du sondage de la politique familiale;
 13. Mise à jour du suivi des dossiers;
 14. MRC de La Matapédia – Appel de projets;
 15. États financiers;
7. Demandes d'appui :
 1. Rassemblement des 50 ans et plus – Commandite;
 2. Contribution annuelle aux organismes;
 3. CDSES Sayabec – Contribution annuelle;
 4. Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;
 5. Assaut – Équipe basket-ball cadette;
8. Invitations :
 1. La Caravelle Inc. – AGA;
 2. Facturation équitable dans les arénas de la Matapédia;
9. Urbanisme :
 1. Règlement 2017-03 modifiant le règlement de zonage 2005-04 – Assemblée publique de consultation;
 2. Règlement 2017-03 modifiant le règlement de zonage 2005-04 – Adoption du second projet;
 3. Règlement 2017-08 – Permis et certificat – Avis de motion;
 4. Dérogation mineure – Monsieur Jean-Marie Bouchard;
 5. Dérogation mineure – Monsieur Stéphane Fournier;
 6. Départ de monsieur Mathieu Rioux, inspecteur municipal;
10. Taxe d'accise 2014-2018 :
 - 1.
11. Caserne de pompiers :
 1. Contrôle qualitatif des matériaux – Octroi de contrat;
12. Mise aux normes de l'eau potable :
 1. Hydro-Québec – Demandes de raccordement;
 2. MDDELCC – Demande de conformité;
 3. Courrier de Christian Roy, ing. chez Tetra Tech QI inc.;
 4. Permis de voirie – Dépôt;
13. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
 1. Règlement 2017-04 modifiant le règlement 2016-04 – Adoption;
 2. FEPTU – Mandat service de génie municipal MRC de La Matapédia;
14. Amélioration rang 3 et route Melucq :
 1. Route Melucq – Correspondance Excavation Léon Chouinard;
 2. Route Melucq – Règlement 2016-21 – Paiement de facture;
 3. Surveillance de chantier – Mandat service de génie municipal MRC de La Matapédia;
15. Route du Lac-Malcom;
 1. Appel d'offres – Courriel d'Arpo;
 2. Octroi du contrat – Plan et devis pour la réfection de voirie;
 3. Règlement 2017-05 – Emprunt pour les plans et devis – Adoption;

16. Remplacement du système de réfrigération :
 1. Appel d'offres pour services professionnels – Mandat à la MRC de La Matapédia;
 2. Règlement 2017-07 – Emprunt;
17. Règlement fermeture du bureau – Avis de motion;
18. Demande de cession à titre gratuit pour fin de villégiature;
19. Centre communautaire – Nouvelle tarification;
20. Terrain zone industrielle – Les Entreprises A&D Landry inc.;
21. Site Internet – Comité;
22. Autorisation – Appel d'offres camionnette;
23. Projet Crédit Carbonne;
24. Motions :
 1. Félicitations – Monsieur Pascal Bérubé – 10^e anniversaire;
 2. Félicitations – RPF Ltée;
 3. Félicitations – Polyvalente de Sayabec – Secondaire en spectacle;
25. Affaires nouvelles :
 1. ;
 2. _____;
 3. _____;
26. Période de questions;
27. Prochaine réunion – 20 avril 2017;
28. Ajournement de la séance.

Résolution 2017-04-124

Procès-verbal

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de mars 2017 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

Résolution 2017-04-125

Comptes à accepter

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois de mars 2017 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 25 823.41 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ADMQ	511.64 \$
ALYSON DESIGN & MULTIÉDIA ENR.	150.00 \$
AUTOBUS JEAN-GUY DUGUAY & FILS INC.	287.43 \$
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	551.88 \$

CENTRE BUREAUTIQUE	231.80 \$
CLEROBEC INC.	464.39 \$
COMITÉ DE LITURGIE	100.00 \$
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	2 328.24 \$
COOP FORESTIÈRE MATAPÉDIA	2 936.52 \$
DICOM EXPRESS	153.72 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER	74.61 \$
ÉQUIPEMENT SMS	1 002.02 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16.00 \$
GROUPE CCL	281.69 \$
HEWITT	1 401.95 \$
INTERSPORT AMQUI	71.86 \$
JEAN PATRICK	12.65 \$
JEAN RAYMOND	100.00 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	533.48 \$
LA MATAPÉDIENNE	113.80 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	466.01 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	400.60 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	163.83 \$
OUELLET JÉRÉMIE	363.92 \$
GESTION D'ACTIFS GLADU INC.	89.20 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	545.51 \$
PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE	665.00 \$
PELLETIER ANTOINE	157.83 \$
PG SOLUTIONS INC.	165.56 \$
RPF LTÉE	1 225.73 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	62.09 \$
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE	30.00 \$
SONIC	8 612.31 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	794.20 \$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	213.28 \$
TRANSPORT YVES BOUILLON ENR.	394.66 \$
UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT	150.00 \$
GRAND TOTAL	25 823.41 \$

Dépôt de documents :

- 6.1. La déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2016 a été produite par madame Anne Poirier, technicienne en gestion des eaux.
 - 6.2. Dépôt d'une copie de l'entente intervenue entre le Comité Culture et Concertation et monsieur Pierre-Jacques Jean concernant la transmission d'objets patrimoniaux fabriqués par monsieur Philippe Jean.
 - 6.3. Une correspondance de la CNESST nous informe que la déclaration annuelle en matière d'équité salariale doit être produite au plus tard le 1^{er} septembre prochain.
 - 6.4. L'Association du cancer de l'Est-du-Québec nous remercie de notre contribution en don pour l'année 2016.
-

- 6.5. Une correspondance de la MMQ nous informe que la municipalité de Sayabec recevra un montant de 10 205 \$ correspondant à sa part de la ristourne.
 - 6.6. Une correspondance du comité organisateur du Tournoi de golf Sébastien Caron nous informe de la distribution des dons amassés lors de la dernière édition de l'événement.
 - 6.7. Le cabinet du ministre des Finances accuse réception de l'extrait du procès-verbal concernant l'appui au Regroupement pour un Québec en santé.
 - 6.8. Un courriel de la part de monsieur Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles, nous informe des prochaines étapes dans le cadre du *Programme de Récupération Hors-Foyer – Aires publiques municipales*.
 - 6.9. Dépôt du *Plan d'action en gestion des matières résiduelles – 2017*, préparé par monsieur Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles à la MRC de La Matapédia.
 - 6.10. Dépôt d'une copie de l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux* ainsi que l'attestation certifiant que la municipalité est membre d'une mutuelle de prévention.
 - 6.11. Dépôt de la réponse négative suite au dépôt de la candidature de madame Danielle Marcoux au prix Hommage bénévolat-Québec 2017.
 - 6.12. Dépôt et présentation par mesdames Pascale Turcotte, agente de développement, et Marielle Roy, conseillère, de la synthèse des résultats du sondage de la politique familiale.
 - 6.13. Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose et présente une mise à jour du tableau de suivi des dossiers en cours.
 - 6.14. Un communiqué de la MRC de La Matapédia que les organisations ont jusqu'au 21 avril pour déposer des projets dans le cadre de la politique des projets structurants de la MRC de La Matapédia.
 - 6.15. Dépôt des états financiers en date du 31 mars 2017.
-

Résolution 2017-04-126

**Demande d'appui –
Rassemblement des 50 ans et
plus du Bas-Saint-Laurent**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire don d'un montant 100 \$ à Action 50 ans + Amqui pour l'organisation de l'édition 2017 du Rassemblement des 50 ans et plus du Bas-St-Laurent qui aura lieu les 2 et 3 juin prochain à Amqui. À ce montant s'ajoute un montant supplémentaire maximum de 200 \$ en provenance de la Table d'Harmonisation pour couvrir les couts d'inscription.

Résolution 2017-04-127**Demande d'appui – Appuis annuels aux organismes**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement des appuis annuels octroyés aux organismes selon la liste des montants établit au tableau présenté ci-dessous afin de les appuyer dans l'organisation de leurs différentes activités au cours de l'année 2017 :

<u>Organisme</u>	<u>Montant</u>
Bibliothèque municipale et scolaire Quilit	2 000 \$
Salon des Mots de La Matapédia	5 000 \$
Comité enrichissement musique	2 200 \$
Maison des Jeunes	2 500 \$
TOTAL	11 700 \$

Résolution 2017-04-128**Demande d'appui – CDESES**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accorder la subvention pour le salaire de l'agente de développement socio-économique au montant de 38 000 \$.

Par la même résolution, le conseil municipal accorde une subvention annuelle au montant de 9 600 \$ pour l'entretien paysager, incluant le réaménagement du sentier au parc au Tournant-de-la-Rivière ainsi qu'un montant de 5 000 \$ pour le fonctionnement et les activités courantes du Comité de développement socio-économique de Sayabec. Ces montants sont prévus au budget 2017.

Résolution 2017-04-129**Appui – Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**

- CONSIDÉRANT QUE** le tabac est la cause la plus importante de maladies évitables et de décès prématurés au Québec, causant la mort de plus de 10 000 personnes chaque année.
- CONSIDÉRANT QUE** l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses profits;
- CONSIDÉRANT QUE** des centaines de municipalités du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d'adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d'autres ont elles-mêmes adopté des interdictions de fumer;
- CONSIDÉRANT QUE** les documents internes de l'industrie du tabac

révèlent que de nombreuses municipalités au Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac;

CONSIDÉRANT QUE le Québec a endossé le traité international pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d'instaurer des mesures visant à empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l'OMS pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements et il est en outre résolu d'envoyer cette résolution à nos députés locaux, à la ministre de la Santé publique (madame Lucie Charlebois, ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca) et à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (coalition@cpct.qc.ca)

Résolution 2017-04-130

Appui – Assaut basket-ball cadette

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de remettre un don au montant de 10 \$ par jeune membre de l'Assaut – Basketball niveau cadette en provenance de Sayabec. Pour ce faire, l'organisation devra nous fournir le nom des jeunes en provenance de la municipalité. Cet appui est pour venir en aide à l'équipe qui se rendra au championnat provincial à Sherbrooke du 7 au 9 avril prochain.

8.1. Le Transport adapté La Caravelle Inc. tiendra son assemblée générale annuelle le jeudi 27 avril à compter de 19 h à Amqui.

Résolution 2017-04-131

Invitation – Facturation équitable dans les arénas de La Matapédia

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, ainsi que monsieur Yves Labonté, conseiller, à la rencontre au sujet de la facturation équitable dans les arénas de La Matapédia qui aura lieu le jeudi 13 avril à 16h30 à l'Hôtel de Ville d'Amqui.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

9.1. Madame Danielle Marcoux, mairesse, procède à l'ouverture de l'assemblée publique de consultation au sujet du premier projet de règlement 2017-03 modifiant le règlement de zonage 2005-04. Aucun commentaire n'est émis, l'assemblée publique est fermée.

Résolution 2017-04-132

**Règlement 2017-03 modifiant
le règlement de zonage 2005-
04 – Adoption du second
projet**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 2005-04 de la Municipalité de Sayabec a été adopté le 7 mars 2005 et est entré en vigueur le 19 mai 2005 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Sayabec désire permettre l'implantation d'un stationnement dans la zone 73 Ha;

ATTENDU QUE le conseil a soumis un premier projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

- 1° d'adopter le second projet de règlement numéro 2017-03 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de soumettre le second projet de règlement numéro 2017-03 à l'approbation des personnes habiles à voter concernées par ce règlement.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 3 AVRIL 2017

Danielle Marcoux,
mairesse

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-03
MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-04**

ARTICLE 1 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

La grille des spécifications (tableau 5.1) du *règlement de zonage numéro 2005-04* est modifiée par l'insertion, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 73 et de la ligne *PUBLIC IV – Stationnement public*, d'un cercle plein.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 3 AVRIL 2017

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier

Résolution 2017-04-133

Règlement modifiant le règlement des permis et certificats 2005-03 – Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2005-03 de manière à autoriser l'inspecteur des bâtiments de la municipalité à entreprendre des poursuites pénales et conséquemment à délivrer des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi qu'au règlement sur les nuisances.

Résolution 2017-04-134

Dérogation mineure – Monsieur Jean-Marie Bouchard

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la demande de dérogation mineure DRL160129 de monsieur Jean-Marie Bouchard pour sa propriété au 196, route 132 Ouest à Sayabec. Le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande.

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de régulariser un agrandissement de la résidence ainsi que la galerie avant qui ne respecte pas la marge de recul avant prescrite pour cette zone.

Le permis #TFL120050 a été émis dans le but de construire un portique,

toutefois le demandeur a finalement construit un agrandissement de la résidence. Selon le règlement de zonage, la marge de recul avant pour cette zone est de 9 m pour un bâtiment principal et l'agrandissement construit est à 6.99 m. De plus, la galerie avant doit respecter une distance de 7 m de la limite avant selon la réglementation municipale et dans le cas soumis par le propriétaire la galerie avant est à ± 5 m.

Résolution 2017-04-135

Dérogation mineure – Monsieur Stéphane Fournier

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la demande de dérogation mineure DRL170004 demandée par monsieur Stéphane Fournier pour sa propriété au 61, rue Lacroix à Sayabec. Le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande.

La demande est la suivante :

- Permettre qu'un bâtiment complémentaire de type garage excède 10 % de la superficie du terrain sans excéder 75 % de la superficie du bâtiment principal et le 75 m² maximal;
- Permettre qu'un bâtiment complémentaire de type garage excède une hauteur de 5 m sans excéder celle du bâtiment principal.

Les propriétaires désirent construire un garage en remplacement de celui déjà en place. Le garage projeté aura une superficie de 71.35 m², il excède de 0.72 m² le 10 % de la superficie du terrain autorisé par la réglementation qui est de 70.63 m² sans toutefois excéder la superficie maximale de 75 m² ni celle représentant 75 % du bâtiment principal (90.51 m²).

Le garage projeté aurait une hauteur de plus ou moins 6.25 m, excédant de 1.25 m la hauteur maximale de 5.0 m.

Étant donné que :

1. La demande de dérogation mineure porte sur les dispositions des règlements de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au présent règlement.
2. L'application des règlements de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande de dérogation mineure.
3. L'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.
4. La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme.
5. Dans le cas, les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés, les travaux font l'objet d'une demande de permis.
6. La demande de permis est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure.
7. La demande de dérogation mineure n'est pas située dans une zone de contrainte naturelle.

9.6. Une correspondance de la MRC de La Matapédia nous informe du départ de monsieur Mathieu Rioux, inspecteur municipal. Pour palier ce départ, l'horaire de l'inspectrice municipale, maintenant seule pour desservir le territoire, sera modifié et madame Guénard sera présente

à Sayabec le mercredi à compter d'avril. La population a été avisée de ce changement via l'Infomunicipalité qui est distribué dans les cases postales et les boîtes aux lettres tous les mois.

11.1. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2017-04-136

**Caserne de pompiers –
Contrôle qualitatif des
matériaux – Octroi de
contrat**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'octroi de contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le projet de construction de la caserne de pompiers à la firme Englobe Corp. inc. pour un montant de 9 956 \$, taxes en sus. La soumission transmise le 3 avril 2017 se détaille comme suit :

		331, rue Rivard Rimouski G5L 7J6 Téléphone: (418) 723-1144 Télécopie: (418) 722-4691		BORDEREAU D'ESTIMATION Contrôle qualitatif des matériaux	
		Titre du projet Construction d'une caserne		Numéro d'offre de service 2017-P073-0067	
Client: Municipalité de Sayabec		Révision 2017-04-03		Date 2017-04-03	
Article	Description du travail	Quantité (a)	Unité	Prix unitaire (b)	Montant calculé (c)=(a x b)
1.0	Travaux de chantier				
1.1	Vérification du fond d'excavation Sous le bâtiment : 1 visite de 4 hrs	4	h		- \$
1.2	Mise en place des matériaux granulaires (compaction) Remblai des fondations : 2 visites de 8 hrs Cousin sous semelles : 1 visite de 3 hrs Cousin sous la dalle au sol : 1 visite de 3 hrs Sous fondation : 1 visite de 3 hrs Fondation supérieure : 1 visite de 3 hrs	16 3 3 3 3	h h h h h		- \$ - \$ - \$ - \$ - \$
1.3	Vérification du béton de ciment frais Semelles : 1 visite de 4 hrs Murs de fondation : 1 visite de 6 hrs Dalle au sol : 1 visite de 6 hrs Bordures, trottoirs, bases de lampadaire : 2 visites de 3 hrs	4 6 6 6	h h h h		- \$ - \$ - \$ - \$
1.4	Récupération des cylindres de béton de ciment 5 visite de 1 hre	5	h		- \$
1.5	Mise en place du revêtement en enrobé bitumineux Suivi de la mise en œuvre et essais de densité : 1 visites de 8 hrs	8	h		- \$
1.6	Personnel technique (temps régulier): Technicien (temps au chantier, rapports) Temps de déplacement Frais de déplacement (18 visites)	67 36 2880	h h km	55,00 \$ 55,00 \$ 0,55 \$	3 685,00 \$ 1 980,00 \$ 1 584,00 \$
	Sous-total :				7 249,00 \$
2.0	Équipements				
APS 1	Nucléodensimètre	7	jr	50,00 \$	350,00 \$
APBC	Aéromètre, cône d'affaissement et accessoires	5	jr	16,50 \$	82,50 \$
	Sous-total :				432,50 \$
3.0	Essais en laboratoire				
	ACLE 2017				
S 1	Analyse granulométrique	2	u	100,00 \$	200,00 \$
	Masse volumique de référence				
S 2D	Proctor modifié 152 mm (méthode B ou C)	2	u	200,00 \$	400,00 \$
BC 20B	Résistance à la compression (Série de 3 cylindres)	5	u	90,00 \$	450,00 \$
MB 5B	Analyse partielle du mélange (Enrobé bitumineux)	1	u	150,00 \$	150,00 \$
PY 1A	Détermination de l'IPPG (sur demande)		u	450,00 \$	- \$
	Sous-total :				1 200,00 \$
5.0	Services Professionnels				
	<i>Approbation matériaux, vérification et préparation des rapports</i>				
	Chargé de projet	13	h	75,00 \$	975,00 \$
	Secrétariat	2	h	50,00 \$	100,00 \$
	Sous-total :				1 075,00 \$
TOTAL AVANT TAXES :					9 956,50 \$
NOTE :					
Raison sociale :			Signature :		Date :

-
- 12.1. Hydro-Québec accuse réception des demandes de branchement dans la route de Sainte-Paule dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable. Il prévoit terminer les travaux le 2 juin et le 7 juillet 2017.
- 12.2. Le MDDELCC accuse réception de notre demande d'autorisation datée du 9 mars ainsi que du paiement exigé. L'analyse du dossier sera effectuée par monsieur Vincent Roy, ingénieur. Une réponse officielle sera délivrée dans les 75 jours suivant la réception de la demande d'autorisation.
- 12.3. Échange de courriels de messieurs Christian Roy, Tetra Tech QI inc., Bruno Desrosiers et Dave Dupuis, du MTQ au sujet du projet de mise aux normes de l'eau potable et du prolongement des infrastructures de la route 132 Est.
- 12.4. Dépôt du permis de voirie délivré par le MTQ pour les travaux qui seront effectués sur la route de Ste-Paule dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.
-

Résolution 2017-04-137

Prolongement des infrastructures de la route 132 Est – Règlement 2017-04 modifiant le règlement 2016-04 – Adoption

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2017-04

RÈGLEMENT 2017-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-04 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 679 787 \$ ET UN EMPRUNT DE 679 787 \$ POUR LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA ROUTE 132 EST.

- ATTENDU QUE** le bassin de taxation doit être modifié suite à la production des plans et devis définitifs pour construction;
- ATTENDU QUE** le règlement 2016-04 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales au montant de 679 787 \$ le 2 septembre 2016;
- ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, lors de la séance du conseil tenue le 6 février 2017;

Le conseil décrète ce qui suit :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, résolu par les membres du conseil municipal de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2017-04 soit adopté. Le conseil décrète

ce qui suit :

ARTICLE 1

ARTICLE 1 2016-04 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT :

Le conseil est autorisé à procéder à la prolongation des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la route 132 Est, des numéros civiques 60 à 74 et 95 à 119 ainsi que les numéros 1, 3, 4, 6, 8 (station de pompage numéro 5, appartenant à la Municipalité de Sayabec) et 10 route Ste-Paule que l'on retrouve aux plans et devis finaux préparés par la firme Tetra Tech QI inc. en date du 10 mars 2017, joint au présent règlement en annexe « C », incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par BPR le 5 novembre 2014 et mise à jour par Nathalie Lévesque et ingénieure directrice du service de génie municipal à la MRC de La Matapédia, le 30 juin 2016, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

L'annexe « B » à l'article 5 du règlement 2016-04 est remplacée par l'annexe « B-1 ».

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2017.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

Estimation préliminaire

Nom du projet				Numéro du projet		
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC Mise à jour prolongement d'égout sanitaire route 132 est				7.3-7085-15-34 (BPR : RI-50-106)		
				Révision	Date	
				BRP	2014-11-05	
				MRC	2016-06-30	
Partie RÉSUMÉ DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE						
MONTANT TOTAL CALCULÉ						
Item n°				Sanitaire	Aqueduc	TOTAL
3.	Travaux de prolongement des services secteurs route 132 est			395 273,97 \$	93 740,04 \$	489 014,01 \$
	Contrôle de la qualité et arpentage en chantier 3%			11 858,22 \$	2 812,20 \$	14 670,42 \$
	Coûts directs du projet			407 132,19 \$	96 552,24 \$	503 684,43 \$
	Honoraires professionnels 11,3%			46 005,94 \$	10 910,40 \$	56 916,34 \$
	Imprévus 10,0%			45 313,81 \$	10 746,26 \$	56 060,08 \$
	Taxes nettes (frais direct et indirect) 4,9875%			24 860,29 \$	5 895,67 \$	30 755,96 \$
	Frais de financement 5,0%			26 165,61 \$	6 205,23 \$	32 370,84 \$
	Coûts indirects du projet			142 345,65 \$	33 757,57 \$	176 103,22 \$
GRAND TOTAL DU PROJET				549 477,84 \$	130 309,81 \$	679 787,65 \$

MRC de la Matapédia

Préparé par : Nathalie Lévesque, ing.

Approuvée par : Nathalie Lévesque, ing.



Date : 30/06/2016

2010-06-30

Page 1 de 5

Estimation préliminaire

Nom du projet				Numéro du projet		
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC Mise à jour prolongement d'égout sanitaire route 132 est				7.3-7085-15-34 (BPR : RI-50-106)		
				Révision	Date	
				BRP	2014-11-05	
				MRC	2016-06-30	
MONTANT TOTAL CALCULÉ						
Item n°				Sanitaire	Aqueduc	TOTAL
3.	<u>Prolongement des services secteur est</u>					
3.3	Excavation et remblayage de tranchée pour conduite de refoulement, d'égout et d'eau 60% du coût de la tranchée			95 m. lin. 249,70 \$	23 721,12 \$	23 721,12 \$
3.4	Excavation et remblayage de tranchée pour 70% du coût de la tranchée			45 m. lin. 182,07 \$	8 193,15 \$	8 193,15 \$
3.5	Excavation et remblayage de tranchée pour conduite d'égout sanitaire seule			10 m. lin. 208,08 \$	2 080,80 \$	2 080,80 \$
3.6	Excavation et remblayage de la tranchée pour la conduite d'eau seule			10 m. lin. 187,27 \$	1 872,72 \$	1 872,72 \$
3.8	Excavation et remblayage de tranchée pour conduite d'égout sanitaire et conduite 70% du coût de la tranchée			295 m.lin. 182,07 \$	53 710,65 \$	53 710,65 \$
3.9	Excavation et remblayage de tranchée pour conduite d'amenée et d'eau 50% du coût de la tranchée			70 m.lin. 109,24 \$	7 646,94 \$	7 646,94 \$
3.10	Excavation et remblayage de tranchée pour conduite d'égout sanitaire et defoulement (du poste de pompage vers DE-1) 70% du coût de la tranchée			285 m.lin. 182,07 \$	51 889,95 \$	51 889,95 \$
3.13	Excavation et remblayage de tranchée pour conduite d'égout sanitaire et conduite d'eau, à l'est de la route de Sainte-Paule					
	70% du coût de la tranchée			135 m.lin. 182,07 \$	24 579,45 \$	24 579,45 \$
	30% du coût de la tranchée			135 m.lin. 78,03 \$	10 534,05 \$	10 534,05 \$

Page 2 de 5

Estimation préliminaire

Norm du projet				Numéro du projet			
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC Mise à jour prolongement d'égout sanitaire route 132 est				7.3-7085-15-34 (BPR : RI-50-106)			
				Révision	Date		
				BRP	2014-11-05		
				MRC	2016-06-30		
MONTANT TOTAL CALCULÉ							
Item n°				Sanitaire	Aqueduc	TOTAL	
3.15	Conduite d'eau de : 150 mm Ø	205	m.lin.	78,03 \$		15 996,15 \$	15 996,15 \$
3.16	Conduite d'égout sanitaire de: 150 mm Ø	855	m.lin.	36,41 \$	31 133,97 \$		31 133,97 \$
3.18	Vanne de: 150 mm Ø	3	unité	2 080,80 \$		6 242,40 \$	6 242,40 \$
3.21	Regard d'égout sanitaire préfabriqué avec base de 900 mm Ø	12	unité	5 202,00 \$	62 424,00 \$		62 424,00 \$
3.22	Regard d'égout sanitaire préfabriqué avec base de 1200 mm Ø	1	unité	8 323,20 \$	8 323,20 \$		8 323,20 \$
3.23	Branchement d'eau existant à réparer	80	m.lin.	83,23 \$		6 658,56 \$	6 658,56 \$
3.24	Branchement d'égout sanitaire: 125 mm Ø 150 mm Ø	60 15	m.lin. m.lin.	88,43 \$ 93,64 \$	5 306,04 \$ 1 404,54 \$		5 306,04 \$ 1 404,54 \$
3.25	Branchement d'eau, incluant raccordement aux branchements existants						
	19 mm Ø (M.T.)	60	m.lin.	72,83 \$		4 369,68 \$	4 369,68 \$
	19 mm Ø (T.S.)	5	m.lin.	98,84 \$		494,19 \$	494,19 \$
	25 mm Ø (M.T.)	5	m.lin.	88,43 \$		442,17 \$	442,17 \$
3.26	Barne d'incendie, incluant conduite de raccordement et vanne	3	unité	5 722,20 \$		17 166,60 \$	17 166,60 \$
3.32	Isolation thermique: Type 1 Type 2 Type 3	25 15 10	m.lin. m.lin. m.lin.	31,21 \$ 52,02 \$ 78,03 \$		780,30 \$ 780,30 \$ 780,30 \$	780,30 \$ 780,30 \$ 780,30 \$

Page 3 de 5

Estimation préliminaire

Norm du projet				Numéro du projet			
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC Mise à jour prolongement d'égout sanitaire route 132 est				7.3-7085-15-34 (BPR : RI-50-106)			
				Révision	Date		
				BRP	2014-11-05		
				MRC	2016-06-30		
MONTANT TOTAL CALCULÉ							
Item n°				Sanitaire	Aqueduc	TOTAL	
3.33	Panneau existant de ± 750 mm Ø à prolonger (fossé du trap-plein)	3	m.lin.	260,10 \$	780,30 \$		780,30 \$
3.34	Panneau d'entrée existant à récupérer et à remettre en place	20	m.lin.	41,62 \$	832,32 \$		832,32 \$
3.35	Empierrement, incluant membrane géotextile .200 @ 300 mm Ø	75	m ³	93,64 \$	7 022,70 \$		7 022,70 \$
3.36	Enseigne et bases de béton à enlever et à remettre en place, incluant raccordement électrique (#64)	1	global	1 664,64 \$	1 664,64 \$		1 664,64 \$
3.37	Surexcavation de l'assise, induant remblai de: sable CG-14 pierre concassée nette 20 mm Ø enrobé	15 25	m ³ m ³	26,01 \$ 20,81 \$	390,15 \$ 520,20 \$		390,15 \$ 520,20 \$
3.38	Surexcavation ou excavation et remblayage des transitions	250	m ³	10,40 \$	2 601,00 \$		2 601,00 \$
3.39	Remblayage supplémentaire: classe "B"	400	m ³	8,32 \$	3 329,28 \$		3 329,28 \$
3.44	Trait de s de)traverse de la route 132 et Sainte-Paule	25	m.lin.	8,32 \$	208,08 \$		208,08 \$
3.45	Granulat MG 112 pour sous-fondation (traverse de la route 132 et Sainte-Paule)	130	m ³	26,01 \$	3 381,30 \$		3 381,30 \$
3.46	Pierre concassée MG-56 pour fondation inférieure (traverse de la route 132)	50	m ³	46,82 \$	2 340,90 \$		2 340,90 \$

Page 4 de 5

Nom du projet				Numéro du projet		
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC Mise à jour prolongement d'égout sanitaire route 132 est				7.3-7085-15-34 (BPR : RI-50-106)		
				Révision	Date	
				BRP MRC	2014-11-05 2016-06-30	
MONTANT TOTAL CALCULÉ						
Item n°				Sanitaire	Aqueduc	TOTAL
3.47	Pierre concassée MG-20 pour fondation supérieure (traverse de la route 132)	50	m ³	46,82 \$	2 340,90 \$	2 340,90 \$
3.47	Pierre concassée MG-20 pour fondation supérieure (traverse de la route 132)	50	m ³	46,82 \$	2 340,90 \$	2 340,90 \$
3.48	Béton bitumineux (traverse de la route 132 et Sainte-Paule)					
	EB-20 (70 mm d'épaisseur)	40	t.mét.	182,07 \$	7 282,80 \$	7 282,80 \$
	EB-10 (40 mm d'épaisseur)	25	t.mét.	182,07 \$	4 551,75 \$	4 551,75 \$
3.49	Réparation de trottoir existant en béton coulé en place	15	m ³	93,64 \$	1 404,54 \$	1 404,54 \$
3.50	Réparation de bordures existantes	10	m.lin.	52,02 \$	520,20 \$	520,20 \$
3.51	Réparation des arrières				0,00 \$	0,00 \$
	Emprunt MG 112 pour entrée	60	m ³	26,01 \$	1 560,60 \$	1 560,60 \$
	Granulat concassé MG20 pour entrée	110	m ³	46,82 \$	5 149,98 \$	5 149,98 \$
		30	m ³	46,82 \$		1 404,54 \$
	Engazonnement en plaques	5600	m ²	9,36 \$	52 436,16 \$	52 436,16 \$
		1400	m ²	9,36 \$		13 109,04 \$
	Ouvrage de béton pour raccordement au infrastructures existante	2	m ³	780,30 \$	1 560,60 \$	1 560,60 \$
		1	m ³	780,30 \$		780,30 \$
	Pavage de type EB-10S	60	t.mét.	312,12 \$	18 727,20 \$	18 727,20 \$
		15	t.mét.	312,12 \$		4 681,80 \$
	Bordure de béton universelle	25	m.lin.	62,42 \$	1 560,60 \$	1 560,60 \$
Sous-total 3 - prolongement des services secteur 132 est					99 5273,97 \$	93 740,04 \$
						489 014,01 \$

Résolution 2017-04-138

**FEPTEU – Mandat service
de génie municipal – MRC de
La Matapédia**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la préparation des documents d'appel d'offres pour la surveillance de chantier incluant le contrôle quantitatif ainsi que la coordination du contrôle des matériaux par un laboratoire externe ainsi que la construction en lien avec les travaux FEPTEU suivants :

- Mise aux normes des installations de distribution d'eau potable;
- Prolongation des infrastructures de la route 132 Est;
- Réfection de la structure de la route 132 Est phase 3.

14.1. Un courriel de la part d'Excavation Léon Chouinard nous informe des coordonnées du chargé de projet pour la réfection de la route Melucq, monsieur Mathieu Dionne.

Résolution 2017-04-139

**Route Melucq – Règlement
2016-21 – Paiement de
facture**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 1648442 au cout total de 75.72 \$, taxes incluses, à SEAO pour l'appel d'offres dans le cadre du projet de réfection de la voirie de la route Melucq.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 69.18 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2016-21. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 6.54 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2017-04-140

**Route Melucq et rang 3 –
Mandat service de génie
municipal – MRC de La
Matapédia**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le Service de génie de la MRC de La Matapédia pour la surveillance de chantier ainsi que la coordination du contrôle des matériaux par un laboratoire externe en lien avec les travaux AIRRL suivant :

- Réfection de la route Melucq et du rang 3.

15.1. Questionnement de la firme Arpo concernant les critères demandés

dans l'appel d'offres et la réponse de madame Nathalie Lévesque du Service de génie de la MRC de La Matapédia.

Résolution 2017-04-141

**Route du Lac-Malcolm –
Plan et devis pour la réfection
– Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sayabec désire faire réaliser les plans et devis définitifs pour le projet de réfection de la Route du Lac-Malcolm;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, la municipalité a reçu l'accord de principe RIRL-2016-357 dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 90%;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité financera les travaux par règlement d'emprunt.

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres public a été effectué sur le SEAO et que quatre soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme :

- 1- Tetra Tech QI inc
- 2- Assaini Conseil
- 3- ARPO, Groupe-conseil
- 4- Stantec

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1- D'octroyer le contrat pour la réalisation des plans et devis définitifs pour la réfection de la Route du Lac-Malcolm à la firme ayant obtenue le meilleur pointage final soit la firme ARPO, Groupe-conseil au montant de 89 979.44\$ (taxes incluses). Le pointage obtenu par la firme est de 15.00;
- 2- Ledit contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt de la municipalité par le MAMOT;
- 3- Ledit contrat est conditionnel à la signature de l'entente légale confirmant les engagements de la municipalité de Sayabec et du MTMDET.

Résolution 2017-04-142

**Route du Lac Malcolm –
Règlement 2017-05 –
Emprunt pour les plans et
devis – Adoption**

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2017-05

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 341 612 \$ ET UN EMPRUNT DE 341 612 \$ POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DU LAC-MALCOLM SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS DE SAYABEC, SAINT-NOËL ET SAINT-DAMASE

ATTENDU QU'UN protocole d'entente a été signé le 21 décembre 2016 entre les municipalités de Sayabec, Saint-Noël et Saint-Damase relative à la préparation des Plans et Devis pour le projet de réhabilitation de la route du Lac-Malcolm, quant au remboursement des annuités rattachées à l'emprunt;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec a reçu une confirmation du Ministère des Transports qu'une aide potentielle pouvant atteindre 90 % pour l'élaboration des plans et devis-Route du Lac-Malcolm, est rattachée au projet portant le numéro de dossier, RIRL-2016-357;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2017 par madame Marielle Roy, conseillère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2017-05 soit adopté.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à procéder à la réalisation des plans et devis définitifs des travaux de la Route du Lac-Malcolm identifié sur la carte en annexe B et selon l'estimé en date du 1^{er} juin 2016, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par madame Nathalie Lévesque, ingénieure à la MRC de La Matapédia, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 341 612 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 341 612 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Les municipalités de Saint-Noël, Saint-Damase et Sayabec paieront une partie des dépenses selon les clauses de l'entente signée le 21 décembre 2016.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et
secrétaire-trésorier

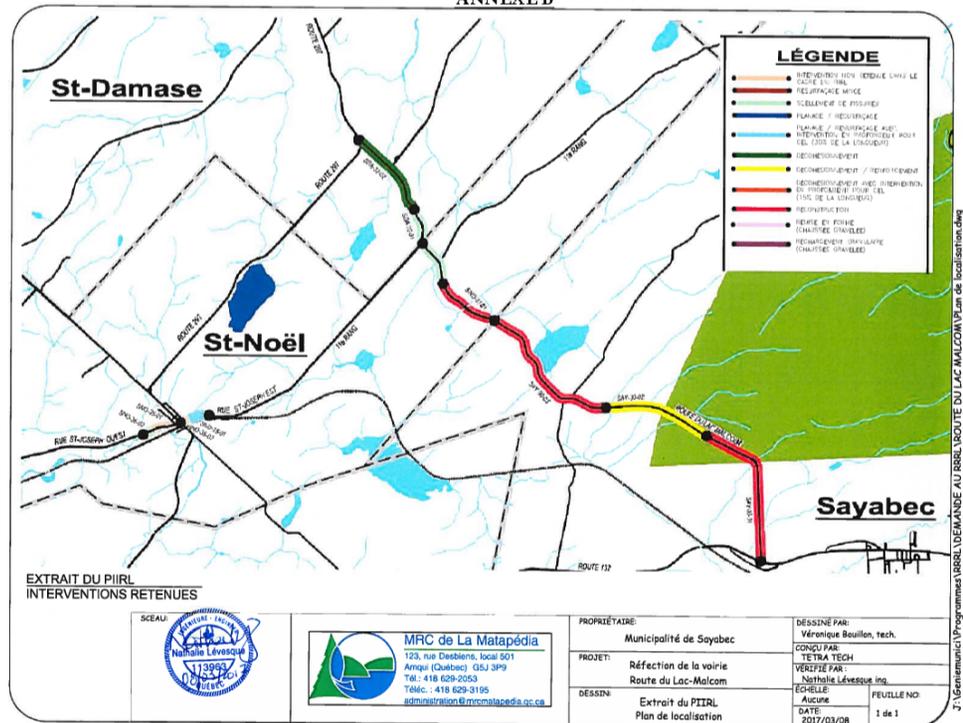
ANNEXE A

Nom du projet		Numéro du projet	
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC Route du Lac Malcom (honoraires professionnels plans et devis définitif)		7.3-7085-16-08	
		Révision	Date
		PIIRL	2016-06-01
ESTIMATION PRÉLIMINAIRE			
Item n°		MONTANT TOTAL CALCULÉ	
		TOTAL	
1.	Honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis définitifs des travaux de la Route du Lac Malcom (6 % du coût estimé des travaux de construction 4 647 771 \$)	281 717 \$	
	Imprévus	10,0%	28 172 \$
	Taxes nettes (frais directs et indirects)	4,9875%	15 456 \$
	Frais de financement	5,0%	16 267 \$
	Coûts indirects du projet		341 612 \$


 Préparé par : Nathalie Lévesque, ing.
 Service du génie municipal
 MRC de La Matapédia

Date : 2016-03-07

ANNEXE B



Résolution 2017-04-143

Remplacement du système de réfrigération – Appel d’offres pour services professionnels – Mandat MRC de La Matapédia

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’octroyer le mandat pour la rédaction de l’appel d’offres pour les services professionnels dans le cadre du projet de remplacement du système de réfrigération au service de génie de la MRC de La Matapédia.

16.2. Dépôt du règlement 2017-17 décrétant une dépense de 837 000 \$ et un emprunt de 837 000 \$ pour le remplacement du système de réfrigération au Centre sportif David-Pelletier. Ce règlement sera adopté lors d’une séance ultérieure.

Résolution 2017-04-144

Règlement fermeture du bureau – Avis de motion

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, donne avis de motion qu’il présentera, lors d’une séance ultérieure, un règlement concernant la fermeture du bureau pour les vacances estivales ainsi que la modification des heures d’ouverture pour la période s’étendant de la fête de la St-Jean-Baptiste à la fête du Travail.

18. Ce point est à l’étude et donc reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2017-04-145

Centre communautaire – Nouvelle tarification

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de majorer la tarification du centre communautaire de Sayabec pour les nouveaux contrats de location pour les résidents et entreprises de Sayabec ainsi que les résidents et entreprises de l’extérieur de la municipalité. La nouvelle tarification sera la suivante :

Pour les résidents et entreprises de Sayabec :

<u>Location possible</u>	<u>Cout AVANT</u> (taxes incluses)	<u>Cout MAJORÉ</u> (taxes incluses)
2 salles + cuisine	300 \$	325 \$
2 salles + cuisine (2 jours consécutifs)	600 \$	625 \$
2 salles + cuisine (3 jours consécutifs)	900 \$	950 \$
2 salles sans cuisine	200 \$	225 \$
1 salle avec cuisine	200 \$	225 \$
1 salle sans cuisine	100 \$	115 \$
1 salle pour une réunion	100 \$	N/A

Cuisine seulement	100 \$	115 \$
Système de son, voix, musique ambiante	50 \$	60 \$
Écrans et projecteurs	50 \$	60 \$
Salle de conférence	40 \$/jour ou 10\$/heure	40 \$/jour ou 10\$/heure
Ménage 2 salles	Inclus	Inclus
Ménage 1 salle	Inclus	Inclus
Montage de la salle	25 \$ / heure	30 \$ / heure
Éclairage (cout d'utilisation)	130 \$ / jour	150 \$ / jour
Autre :		

Pour les résidents et entreprises de l'extérieur :

<u>Location possible</u>	<u>Cout AVANT</u> <u>(taxes incluses)</u>	<u>Cout MAJORÉ</u> <u>(taxes</u> <u>incluses)</u>
2 salles + cuisine	400 \$	425 \$
2 salles + cuisine	800 \$	850 \$
2 salles + cuisine	1 200 \$	1 350 \$
2 salles sans cuisine	300 \$	325 \$
1 salle avec cuisine	300 \$	325 \$
1 salle sans cuisine	200 \$	225 \$
1 salle pour une réunion	100 \$	115 \$
Cuisine seulement	100 \$	115 \$
Système de son, voix, musique ambiante	75 \$	80 \$
Écrans et projecteurs	75 \$	80 \$
Salle de conférence	60 \$/jour ou 11.75 \$/heure	65 \$/jour ou 11.75 \$/heure
Ménage 2 salles	Inclus	Inclus
Ménage 1 salle	Inclus	Inclus
Montage de la salle	25 \$ / heure	30 \$ / heure
Éclairage (cout d'utilisation)	130 \$ / jour	150 \$ / jour
Autre :		

Cette tarification s'applique pour toute nouvelle réservation prise à partir d'aujourd'hui, 3 avril 2017.

-
20. Ce point est encore à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.
21. Une réunion se tiendra à l'Hôtel de Ville le 6 avril prochain à compter de 8h30 afin de former un comité qui sera responsable de revoir et améliorer notre site Internet afin de le rendre plus accessible et attrayant. Mesdames Isabelle Bouchard, Sonia Fallu, Vanessa Fillion et Pascale Turcotte ainsi que les membres du conseil disponibles seront présents à cette rencontre. Monsieur Daniel Roussel assurera le soutien technique.
-

Résolution 2017-04-146

Appel d'offres pour une camionnette - Autorisation

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu

unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à aller en appel d'offres pour l'achat d'une nouvelle camionnette.

Résolution 2017-04-147

Projet Crédit Carbone

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec tous les documents nécessaires dans le dossier du Projet Crédit Carbone. Ce projet régional mis sur pied en partenariat avec la SADC n'engage aucun déboursé financier de la part de la municipalité.

Résolution 2017-04-148

**Motions – Félicitations –
Monsieur Pascal Bérubé**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir nos plus sincères félicitations à monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, qui fête ses 10 ans de vie politique. Son implication, son travail acharné et son franc parlé sont autant de qualités appréciées qui lui permettent de faire avancer les dossiers qui lui sont confiés.

Résolution 2017-04-149

**Motions – Félicitations – RPF
Ltée**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir nos plus sincères félicitations à toute l'équipe de RPF Ltée pour sa journée portes ouvertes qui fut une réussite et qui aura permis à plusieurs de découvrir cette belle entreprise florissante de notre municipalité.

Résolution 2017-04-150

**Motions – Félicitations –
Polyvalente Sayabec**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir nos plus sincères félicitations à mesdames Coralie Lavoie, Maude-Ariane Tardif et Camille Vallée qui ont représenté la Polyvalente de Sayabec lors de la finale régionale de Secondaire en spectacle 2017 qui se tenait au Paul-Hubert de Rimouski le 25 mars dernier. Lors de cette soirée, la superbe performance de madame Maude-Ariane Tardif lui a permis de se tailler une place pour la finale panquébécoise de secondaire en spectacle qui se tiendra à Sorel-Tracy du 1^{er} au 4 juin 2017. Nous lui souhaitons la meilleure des chances.

Résolution 2017-04-151

**Regroupement des Offices
Municipaux d'Habitation –
Représentants**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer madame Marielle Roy, conseillère, et monsieur Jocelyn Caron, conseiller, au Comité régional pour l'analyse des Offices Municipaux d'Habitation.

Période de questions :

1. Rue Roger : Est-ce qu'il y a des projets pour 2017 ?
 2. Camionnette : Pourquoi aller à Matane pour acheter une camionnette lorsque nous avons des concessionnaires sur le territoire de la MRC de La Matapédia ?
 3. La réussite de la jeune Maude-Ariane Tardif est encourageant pour le programme d'Enrichissement musique de l'école secondaire de Sayabec.
-

Résolution 2017-04-152

Ajournement de la séance

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 42 et qu'elle soit ajournée au 20 avril 2017 à 19 h.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier